

# à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE



## En bref

Logement, santé, emploi ?  
Cap sur la Boussole des Jeunes !



## En direct

Oh punaises ! Comment prévenir leur propagation ?



## On vous dit tout

Les dangers du monoxyde de carbone





“

L'équilibre de nos énergies...

”

## Edito

Parce que nous abordons l'arrivée de ce printemps dans un contexte, à nouveau bien particulier, nous consacrons cette nouvelle édition de votre Magazine À propos, au décryptage de vos charges locatives et aux questions énergétiques. En effet, face à la flambée des prix de l'énergie, des carburants, des produits alimentaires, nous souhaitons accompagner en toute transparence, l'information sur la régularisation des charges. L'occasion également de vous donner quelques astuces afin de dépenser moins sur des postes importants de dépenses comme l'électricité, le chauffage ou encore l'eau chaude. Ces conseils faciles à appliquer au quotidien, que ce soit dans la cuisine, la chambre, le séjour ou la salle de bain, se révèlent autant de moyens de limiter, autant que faire ce peut, l'augmentation de vos factures tout en préservant davantage notre planète.

Côté vie dans le logement, retrouvez également nos pages dédiées à la prévention, que ce soit au risque d'intoxication au monoxyde de carbone qui touche des milliers de personnes chaque année en France, qu'à l'arrivée d'amis indésirables dans votre logement. À découvrir également dans nos colonnes, les dernières actualités de l'Office dont le premier anniversaire du portail locataires où vous êtes près de 3500 connectés à l'application ou le compte en ligne Mon logement & Moi.

Bonne lecture !

**Henri COLIN**

Président du Conseil d'administration

## En bref

### Démarchage abusif, un inquiétant regain...



C'est une méthode bien connue qui n'en demeure pas moins dangereuse : le démarchage abusif continue de sévir et représente un véritable danger. Qu'ils se fassent passer pour les distributeurs électricité, les fournisseurs d'énergie, de fibre optique ou une entreprise se disant mandatée par l'Office ou la commune, nous vous invitons à la plus grande vigilance. Afin d'éviter toute déconvenue, voici quelques conseils :

- par précaution toujours fermer sa porte d'entrée ;
- ne pas laisser entrer des personnes que l'on ne connaît pas ;
- si un professionnel se présente, lui demander sa carte professionnelle.

**Bon à savoir :** Nos équipes de terrains [ gardiens, ouvriers de régie, chargés d'état des lieux...] disposent de badges et de vêtements professionnels identifiables. **En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter au 05 49 45 66 76.**

## Sommaire

### Edito p. 02

### En bref p. 03

Démarchage abusif, un inquiétant regain...  
CAF : attention aux mails frauduleux  
Logement, santé, emploi ? Cap sur la Boussole des Jeunes !

### Grand angle p. 04

Énergie : mieux comprendre la régularisation des charges

### En direct p.06

Oh punaises ! Comment prévenir leur propagation ?

### On vous dit tout... p. 07

Les dangers du monoxyde de carbone

### Devenez propriétaire p. 08

Terrains et pavillons à vendre



### Gardons le lien !

Parce que nous souhaitons maintenir le lien avec l'ensemble de nos locataires, notre journal est accessible à tous, en version numérique sur notre site internet et continue à vous être adressé en papier par voie postale.

Notre journal est imprimé sous la norme 100% PEFC qui atteste que le bois à l'origine du papier provient de forêts gérées de manière durable.



## CAF : attention aux mails frauduleux



Ces derniers mois, les services de la CAF alertent leurs allocataires de la présence de nombreuses tentatives de phishing ou d'usurpation d'identité des comptes de la Caf, par mail et sur les réseaux sociaux dans le but de voler des données personnelles. Nous vous conseillons d'être vigilants et d'observer quelques règles simples pour éviter les principaux pièges :

• **Méfiez-vous des emails mal rédigés** ou comportant des fautes d'orthographe.

- Lorsque vous cliquez dans un e-mail, **assurez-vous que la page d'arrivée du site Internet commence par https://** et qu'un "cadenas" apparaît juste avant ou après cette adresse.
- **Changez régulièrement le mot de passe** de votre Espace Mon Compte et ne le communiquez jamais ou pensez à utiliser FranceConnect.
- Si vous recherchez le mot « CAF » dans un moteur de recherche sur internet, le site officiel de la Caf n'apparaît pas toujours dans les premiers résultats de recherche. Pour le trouver, **choisissez un lien qui commence par : <https://www.caf.fr>**, c'est le site dédié aux allocataires.

## Logement, santé, emploi ? Cap sur la Boussole des Jeunes !



Vous avez entre 15 et 30 ans et êtes à la recherche d'informations sur la demande de logement et ses démarches ? **Rendez-vous sur la Boussole des jeunes !**

Ce nouveau service numérique a pour objectif d'informer les jeunes sur leurs droits mais aussi de les orienter vers

les services d'aide et d'accompagnement gratuits à disposition des jeunes dans leur recherche de logement mais pas que...également dans le domaine de la santé et de l'emploi. Grâce à la Boussole des jeunes, vous pourrez obtenir de l'aide d'un professionnel sur des outils souvent méconnus, comme la préparation à un entretien d'embauche, l'obtention du permis de conduire à moindre coûts, le financement de sa formation, allègement de son loyer, l'obtention d'un garant, l'avance des frais de santé etc.

Partenaire de la démarche pour la partie logement, Habitat de la Vienne a signé avec le Centre Régional de l'Information Jeunesse [CRIJ], une charte d'engagement afin de participer au déploiement de cette plateforme : retrouvez ainsi sur **[www.boussole.jeunes.gouv.fr](http://www.boussole.jeunes.gouv.fr)** toutes les infos pratiques pour répondre à vos questions et vous accompagner au mieux dans vos démarches.

## Mais aussi...

**1 an du portail locataires : déjà 3482 locataires inscrits !**



Depuis mars 2021, Habitat de la Vienne propose à ces locataires de nouveaux services en ligne grâce au portail Mon logement & Moi. Vous avez désormais la possibilité d'accéder à votre compte ligne afin de réaliser vos démarches à distance [mise à jour de l'assurance, paiement en ligne, solde du compte, consultation de l'avis d'échéance...]. Le portail est également disponible en application pour iPhone et Android. sur le portail. Bon à savoir : **prochainement de nouvelles fonctionnalités seront accessibles sur le portail dont la possibilité de déposer une demande d'intervention en ligne !**

**Vous souhaitez installer la fibre ? Contactez-nous !**



**Vous êtes éligible à la fibre et vous souhaitez réaliser son installation ?** Avant de démarrer toute démarche, il faut absolument informer Habitat de la Vienne de votre projet d'installation afin de s'assurer de la faisabilité des raccordements. Tout raccordement à la fibre optique de votre logement doit faire l'objet d'une demande écrite afin qu'Habitat de la Vienne s'assure du respect des normes par le prestataire du fournisseur d'accès.



# Questions réponses

## COMMENT ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES ?

Votre facture énergétique prend trop d'importance dans votre budget ? Électricité, eau, chauffage... retrouvez nos astuces pour réaliser des économies d'énergie au quotidien.



### L'eau

- **Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau** pour détecter une fuite éventuelle.
- Lorsque vous vous brossez les dents, que vous vous lavez les mains, lorsque vous vous rasez ou bien encore que vous faites la vaisselle, **pensez à fermer le robinet**. Cela vous évitera de consommer jusqu'à 12 litres par minute... pour rien !
- **Installez des pommeaux de douche économiques** : ils permettent de réduire selon les modèles de 30 à 75% de consommation d'eau.

### L'électricité

- **Pensez à débrancher les appareils qui ne servent pas**, puisque même éteints ils consomment de l'électricité !
- **Éloignez autant que possible votre réfrigérateur de vos appareils de cuisson** (four, plaques, etc.), mais aussi des murs afin que l'air puisse circuler normalement.
- **Nettoyez régulièrement vos équipements** : dégivrer, aspirer la grille arrière, changer les joints... Toutes ces petites actions permettent un fonctionnement optimal de vos appareils et diminuent leur consommation électrique.
- **Réglez correctement votre ballon d'eau chaude** : gardez l'œil sur cet équipement particulièrement énergivore et optez pour une température entre 55°C et 60°C.

### Le chauffage

- **Baissez la température** : c'est valable pour tous les types de chauffage ! Pour les pièces à vivre comme le salon ou la salle à manger, optez pour 19°C. Les chambres pourront, quant à elles, descendre jusqu'à 17-18°C facilement. Un seul degré de différence fait économiser 7% d'électricité.
- **Aérez votre logement** : oui, cela peut sembler en contradiction avec le fait d'éviter les courants d'air, mais aérer votre logement 10 minutes chaque jour permet d'assécher l'air. En effet, l'air sec est plus facile à chauffer que l'air humide ce qui permet par la suite de consommer moins d'énergie pour chauffer vos pièces. De plus, cela assainit votre environnement [risque de moisissures dues à l'humidité par exemple].
- **Si vous vous absentez quelques jours, laissez votre logement en mode réduit** : vous n'avez pas besoin de chauffage si vous n'êtes pas là ! À votre retour, vous aurez simplement besoin de le remettre en mode Confort ou Auto. Dès les premiers beaux jours, coupez le chauffage, ou mettez-le en position été, afin que la chaudière n'utilise de l'énergie que pour le chauffage de l'eau sanitaire.
- **Fermez les volets** : cela permet de conserver la chaleur en améliorant l'isolation. Il est conseillé de les fermer la nuit et même la journée lorsque personne ne se trouve à l'intérieur.

## J'ai emménagé en cours d'année. Comment ça se passe ?

La régularisation des charges est calculée au prorata du temps d'occupation du logement. Si vous avez emménagé le 12 février 2022, la période de prise en compte ira du 12 février 2022 au 31 décembre 2022 (soit 323 jours).

## J'habite au rez-de-chaussée. Est-ce que je participe aux frais d'ascenseur ?

NON, si l'ascenseur ne descend pas au sous-sol. OUI, si l'ascenseur dessert également les caves ou les places de parking en souterrain.

## Je remarque que j'ai des provisions de chauffage toute l'année, même l'été. Pourquoi ?

La dépense de chauffage est répartie sur 1 année plutôt que sur la période hivernale pour éviter des écarts trop importants entre les périodes de chauffe et de non chauffe.

## Pourquoi certaines charges (eau, chauffage) augmentent régulièrement ?

Le prix de l'énergie et de l'eau augmentent en permanence, Habitat de la Vienne ne fixe pas les prix de ces dépenses. Les conditions climatiques peuvent également expliquer les fluctuations de prix (un hiver rude engendre des charges de chauffage plus importantes)

## J'habite dans un collectif : comment est ce que l'on me facture l'eau ?

Habitat de la Vienne vous refacture votre consommation d'eau réelle si vous disposez d'un compteur individuel\*. À défaut, l'unité de mesure est la surface habitable de votre logement.

\*Dans le cadre de la maîtrise des charges, Habitat de la Vienne poursuit l'individualisation de l'eau par la pose de compteurs. En attendant, chacun doit rester vigilant à sa consommation. En cas de fuite ou de dysfonctionnement d'un de vos appareils, contactez les prestataires de votre contrat d'entretien.

**LE SERVICE DES CHARGES SE TIENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION :  
05 49 45 66 76  
charges@habitatdelavienne.fr**

# En direct

## > OH PUNAISES ! COMMENT PRÉVENIR LEUR PROPAGATION ?

### QU'EST-CE QU'UNE PUNAISE DE LIT ?

La punaise de lit est un insecte plat, de couleur brunâtre, de la taille d'un pépin de pomme. Elle ne transmet pas de maladie et peut être observée dans des lieux propres et moins propres.



Avec l'augmentation des voyages et des brocantes, nous assistons aujourd'hui à une recrudescence des punaises de lit partout dans le monde.

### > COMMENT SAVOIR S'IL Y A DES PUNAISES DE LIT CHEZ VOUS ?

#### Quelques indices doivent vous alerter :

- Vous constatez sur votre peau des piqûres localisées au niveau des jambes, bras, dos, cou. Ces piqûres peuvent vous démanger.
- Vous observez des petites taches rouges sur vos draps et/ou de petites taches noires sur votre matelas ou vos mobiliers.

Les punaises de lit ne vivent pas sur les humains. Après avoir piqué (en général la nuit), elles vont se cacher dans des endroits à l'abri de la lumière : les pourtours du matelas, le cadre de lit, le fauteuil ou le canapé mais également dans les plinthes, sur les rideaux, derrière le mobilier, dans les fissures de murs ou du sol...

**Parce qu'elles se reproduisent vite et qu'elles sont très résistantes, au moindre doute, vous devez nous informer au plus vite.**

### 1. Ce que l'on peut faire soi-même



#### Aspirateur / Nettoyeur vapeur

- Passer 2 fois par jour l'aspirateur ou le nettoyeur vapeur dans les pièces (en particulier les chambres et la literie) et les meubles vidés pour éliminer punaises et œufs. Après chaque passage de l'aspirateur, jeter le sac dans un sac poubelle hermétiquement fermé. Pour les aspirateurs sans sac, pratiquer de la même manière et nettoyer le contenant après chaque utilisation. Nettoyer également le conduit de l'appareil.



#### Textiles

- Par mesure de précaution, les textiles (vêtements, linge de maison, rideaux, housses de canapé, etc.) doivent être :
  - soit lavés à au moins 60° ;
  - soit chauffés une heure à 60° dans un sèche-linge ;
  - soit congelés à -20° durant au moins 72 heures.

Pour éviter la diffusion de punaises dans d'autres pièces de votre appartement ou en cas de nettoyage dans une laverie, veillez à placer vos textiles dans un sac hermétique voire hydrosoluble. Ne secouez pas vos vêtements, ni votre literie par la fenêtre.

Une fois le linge traité, le mettre dans un sac plastique hermétiquement fermé. Le linge pourra être à nouveau rangé dans les meubles si aucune punaise n'a été repérée 15 jours ou 1 mois après le traitement.

Les tapis et les rideaux doivent être également nettoyés (par vous ou au pressing) comme le linge.

### 2. Préparer son logement en cas d'intervention d'un professionnel



#### Lit

- Mettre le matelas à nu. Enlever le dessus de lit, les draps, les couvertures, la couette, l'âlèse pour permettre le traitement du matelas et du sommier.



#### Meubles

- Déplacer les meubles à 80cm du mur pour permettre aux professionnels d'effectuer le traitement. Vider entièrement les meubles pour qu'ils puissent être traités.



#### Murs

- Enlever tous les objets accrochés au mur (tableaux, miroirs, posters, etc.) et les déposer dans la pièce. Ne pas transporter ces objets dans une autre pièce et ne pas les déposer sur le lit ou le canapé. Installer des « boudins » en bas de chaque porte des pièces atteintes afin de limiter la propagation dans votre appartement.

### COMMENT ÉVITER LA PROPAGATION DE PUNAISES DE LIT ?

**La prévention est fondamentale** pour éviter d'avoir des punaises de lit chez soi et d'en propager chez vos voisins ou proches. Ayez le réflexe **d'inspecter les objets récupérés ou d'occasion et de les nettoyer avant** de les placer dans votre logement.

**Ne rien déposer en bas de votre immeuble et ne rien jeter sans que les objets n'aient été préalablement traités** et mis dans des sacs hermétiques. Cela évitera que vos voisins soient infestés à leur tour et vous prémunira d'une récurrence de punaises de lit.

**Les punaises ne résistent pas aux températures extrêmes : elles meurent à +60°C et à -20°C**

# On vous dit tout...

## LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année le monoxyde de carbone est responsable d'une centaine de décès en France et plusieurs milliers d'épisodes d'intoxication. En effet, le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux et potentiellement mortel car il est incolore, inodore et toxique. Des gestes simples peuvent pourtant permettre de réduire les risques.

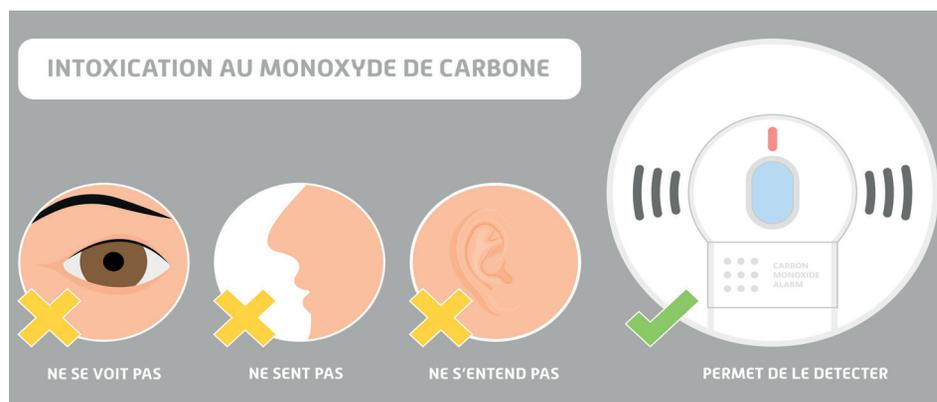
### D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz **vient des appareils de chauffage ou de cuisson** qui peuvent produire du monoxyde de carbone **lorsqu'ils ne fonctionnent pas bien** :

- chaudières à bois, au charbon, au gaz ou au fioul,
- chauffe-eau,
- cheminées, inserts, poêles,
- chauffages à combustion fixes ou d'appoint,
  - cuisinières à bois, au charbon ou au gaz,
  - engins à moteur thermique (voiture, appareil de bricolage...)
  - groupes électrogènes à essence ou au fioul,
  - braseros ou barbecues.

### Quels sont les risques sur la santé ?

Une fois respiré, **le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang**. Il provoque maux de tête, nausées, fatigue, confusion mentale, malaises ou encore paralysie musculaire, pouvant aller jusqu'au coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées peuvent garder des séquelles à vie.



### Quelles précautions à adopter ?

Tous les ans, avant l'hiver, **faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel** : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Pensez à lui demander une "attestation d'entretien" qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- **ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler** (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.)
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- **n'utilisez pas les appareils prévus dehors (barbecue, brasero) dans le logement**,
  - ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
  - **aérez chaque jour votre logement au moins 10 minutes**, même en hiver !



## Bon à savoir : que faire en cas d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Dès les premiers signes [maux de tête, nausées...] :

- > aérez immédiatement votre logement,
- > arrêtez les appareils à combustion,
- > appelez les secours : **18** pour les pompiers ; **15** pour le SAMU, **112** pour le numéro d'urgence européen, **114 ou urgence114.fr** pour les personnes sourdes et malentendantes (visiophonie / tchat / sms / fax),
- > quittez les lieux et ne les réintégrez qu'après avis d'un professionnel [pompiers ou chauffagiste].



# Devenez propriétaire

## Devenez propriétaire à DISSAY

### TERRAINS À BÂTIR

De 449 à 908 m<sup>2</sup>



À proximité des services

À PARTIR DE  
**34 600 €**

(hors frais de notaire)

**LOTS À BÂTIR**  
de 449 à 908 m<sup>2</sup>

- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À 2 minutes à pied des écoles, des espaces culturels et sportifs et du pôle médical

## Devenez propriétaire à BÉRUGES

### TERRAINS À BÂTIR



Éco-hameau

À PARTIR DE **31 000 €**

(hors frais de notaire)

**LOTS À BÂTIR**  
de 360 à 900 m<sup>2</sup>

- Éco-Hameau avec de nombreux aménagements urbains et paysagers
- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À 15 minutes de la gare de Poitiers

### À VENDRE à Ceaux-en-Loudun - Lieu dit « Guigne »



Maison en pierre à rénover de 59 m<sup>2</sup> composée :

- d'une entrée, pièce de vie avec cuisine, une chambre, salle de bains, WC et cellier.
- Combles aménageables.
- Jardin
- DPE : vierge

**40 000 € + frais de notaire réduits**

Modalités de remise des offres d'achat et règlement des ventes à consulter sur notre site : <https://www.habitatdelavienne.fr/reglement-des-ventes-de-logements-vacants> [Ref. Ceaux en Loudun 0338 0001]

## Contact

Pour toute information sur les annonces, contactez

**Julie Koessler**

Assistante commerciale

[j.koessler@habitatdelavienne.fr](mailto:j.koessler@habitatdelavienne.fr)

**06 11 30 35 80**

Habitat de la Vienne  
33, rue du Planty  
BP 27 - 86180 Buxerolles  
05 49 45 66 76

**Toutes les annonces**

sur [www.habitatdelavienne.fr](http://www.habitatdelavienne.fr)  
rubrique « devenir propriétaire »